



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

## Assemblée Générale Extraordinaire

**PV du 03 juillet 2021 - Erstein**

### Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président **Denis OEHLER** ouvre la séance en donnant l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir **l'autorisation d'exploitation du Basket Center et la modification des statuts** du Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-ball.

Il remercie l'ensemble des personnalités présentes et les présidents de clubs présents ou représentés. Il excuse les personnalités qui n'ont pu se rendre disponibles car prises par d'autres obligations.

### Validation du quorum par la Commission de vérification des pouvoirs

Après avoir rappelé les dispositions statutaires, **Eric KOBLER**, Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs, a pu **déclarer valables les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire** du 03 juillet 2021 au vu des chiffres ci-dessous :

- Les membres représentent : 12.618 voix
- Avec une présence de : 11.906 voix
- Le quorum exigible : 8.412 voix étant atteint

les conditions requises sont réunies pour délibérer.

### Autorisation d'exploitation du Basket Center

Le vote porte sur **l'autorisation d'exploitation du Basket Center**, nouvelle étape dans la construction de ce projet.

Cette disposition sera reprise dans les statuts mais il est souhaité qu'une décision dédiée soit prise sur ce point.

L'autorisation est **adoptée à l'unanimité** par les clubs votants.

## Approbation des statuts

---

Le vote porte sur la **modification de 3 articles des Statuts du CD67** : siège social, objet et exercice comptable. Elle est proposée **sous réserve de la validation par le Comité directeur Fédéral** qui se réunira mi-juillet.

# Approbation des statuts

### Article 2 : Siège social

1) L'association a son siège à :

4, rue Jean Mentelin – BP 95028 – 67035 STRASBOURG CEDEX 2

**et à compter du 01/10/2021 : 180 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG**

### Article 4 : Objet

La présente association a pour objet **d'exploiter le Basket Center à compter du 01/10/2021**.

### Article 21 : Obligations comptables de l'association

1) L'exercice comptable commence le **1<sup>er</sup> mai** et se termine le **30 avril**.



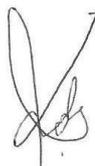
Ces modifications sont **adoptées à l'unanimité** par les clubs votants.

## Clôture de l'Assemblée par le Président

---

Le Président remercie les clubs pour leur confiance et propose de poursuivre par l'assemble Générale Ordinaire.

Le Secrétaire Général,  
**Eric KOBLER**



Le Président,  
**Denis OEHLER**

